

■ L E S A M I S D E ■  
**l'École de Paris**

<http://www.ecole.org>

**Séminaire  
Économie et sens**

*organisé en collaboration avec le Collège des Bernardins, avec l'appui de la Fondation Crédit Coopératif et grâce aux parrains de l'École de Paris :*

Algoé<sup>2</sup>  
Alstom  
ANRT  
CEA  
Chaire "management de l'innovation"  
de l'École polytechnique  
Chaire "management multiculturel  
et performances de l'entreprise"  
(Renault-X-HEC)  
Chambre de Commerce  
et d'Industrie de Paris  
CNES  
Conseil Supérieur de l'Ordre  
des Experts Comptables  
Crédit Agricole SA  
Danone  
Deloitte  
EADS  
École des mines de Paris  
Erdyn  
ESCP Europe  
Fondation Charles Léopold Mayer  
pour le Progrès de l'Homme  
Fondation Crédit Coopératif  
Fondation Roger Godino  
France Télécom  
FVA Management  
Groupe ESSEC  
HRA Pharma  
HR VALLEY<sup>2</sup>  
IDRH  
IdVectoR<sup>1</sup>  
La Fabrique de l'industrie  
La Poste  
Lafarge  
Mairie de Paris  
Ministère de la Culture  
Ministère de l'Industrie,  
direction générale de la compétitivité,  
de l'industrie et des services  
OCP SA  
Paris-Ile de France Capitale Economique  
PSA Peugeot Citroën  
Reims Management School  
Renault  
Saint-Gobain  
Schneider Electric Industries  
SNCF  
Thales  
Total  
Ylios

<sup>1</sup> pour le séminaire  
Ressources technologiques et innovation  
<sup>2</sup> pour le séminaire Vie des affaires

(Liste au 1<sup>er</sup> mai 2012)

**LE RENOUVEAU DE LA PHILANTHROPIE**

par

**Antoine VACCARO**

Président du CerPhi

(Centre d'étude et de recherche sur la philanthropie)

Séance du 15 mars 2012

Compte rendu rédigé par Pascal Lefebvre

**En bref**

La philanthropie ? Pratique désuète de gens trop riches soucieux d'apaiser leur conscience ? Ou impérieuse nécessité d'un monde actuel qui ne peut plus compter sur l'État-providence pour garantir l'intérêt général ? En tout état de cause, les choses changent : collectes de dons en hausse chez les particuliers, arsenal législatif et fiscal adapté aux besoins des entreprises, formes nouvelles de fondations, passerelles multiples entre le monde de la générosité et celui de l'économie sociale et solidaire. Tout cela concourt à redéfinir les contours d'une pratique multiforme qui, après avoir été longtemps suspecte, contribue désormais avec efficacité à rendre le monde un peu plus vivable.

*L'Association des Amis de l'École de Paris du management organise des débats et en diffuse des comptes rendus ; les idées restent de la seule responsabilité de leurs auteurs.  
Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.*

© École de Paris du management – 94, boulevard du Montparnasse - 75014 Paris  
Tél : 01 42 79 40 80 - Fax : 01 43 21 56 84 - email : [ecopar@paris.ensmp.fr](mailto:ecopar@paris.ensmp.fr) - <http://www.ecole.org>

# EXPOSÉ d'Antoine VACCARO

## La révolution philanthropique est en marche

J'ai soutenu, en 1985, une thèse de doctorat intitulée *La bataille pour la générosité*. En 2004, j'ai fondé le Centre d'étude et de recherche sur la philanthropie (CerPhi), dont le but est d'étudier toutes les formes de générosité, que ce soit le don d'argent, le bénévolat, le don de sang ou d'organes, voire la mendicité. Depuis 2007, j'ai parallèlement créé une activité de conseil en communication et de *marketing services* pour le secteur *non profit* et je suis l'un des cofondateurs de la chaire de philanthropie de l'ESSEC, créée en 2011.

Le système de financement privé des causes d'intérêt national en France est désormais arrivé à maturité dans un cadre législatif optimisé depuis 2003 : les financements sont stabilisés, alimentés principalement par des dons faits du vivant des gens ou par des legs post mortem. La croissance à deux chiffres de ces derniers se maintient, d'année en année, avec de façon régulière des legs d'exception (ainsi les 467 millions d'euros d'Isaac Carasso, fondateur de Danone, à la Fondation de France, en 2010). Depuis une décennie, sont nées de nouvelles formes d'encouragement au don grâce aux nouvelles technologies (SMS, applications smartphones, réseaux sociaux, etc.) ou à des pratiques connues de longue date chez les Anglo-Saxons, comme le micro don, toutes les formes d'arrondis ainsi que les dons articulés avec les actes de consommation et/ou d'épargne. Ces pratiques sont liées à l'essor d'un modèle de consommation "éthico-responsable" qui fait la part belle aux produits partagés. La récente libéralisation des jeux en ligne en France et les expériences néerlandaises et britanniques montrent également le potentiel du jeu comme source de financement. Mais d'où venons-nous ?

## En France, une philanthropie et un mécénat atrophiés

Depuis la Révolution française, le citoyen a délégué à l'État, qui incarne la Nation, la défense de l'intérêt général. Dès lors, toute tentative de prise en charge de l'intérêt général par le privé est considérée comme suspecte et cette tradition s'est perpétuée jusqu'à un passé récent. Considérée comme une survivance archaïque de l'ancien régime, suspectée d'encourager les biens de mainmortes au profit des cultes, la philanthropie a été ostracisée et fortement découragée par l'État républicain laïc, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce recul de la philanthropie ne peut être dissocié de la faiblesse du mouvement associatif, depuis la Révolution et jusqu'à la fin des années 1970, car il ne peut exister d'action philanthropique sans un cadre associatif dynamique résultant de la mobilisation de la société civile.

Si la loi autorisant les associations a été votée en 1901, en leur accordant une grande liberté d'action, elle n'a cependant pas transformé du jour au lendemain le citoyen français en "*homo associatis*" selon les vœux d'Alexis de Tocqueville.

Après le vote de la loi de 1901, il faudra attendre 1905 pour séparer les activités culturelles des activités laïques ; 1933 pour voir préciser la capacité à recevoir des dons de la part des associations déclarées d'assistance et de bienfaisance ; 1948 pour que, quelle que soit l'association simplement déclarée, celle-ci puisse ester en justice ; et enfin, 1954 pour qu'une loi fiscale précise les modalités de déduction des dons.

Mais il nous faut faire un saut de 1954 à 1987 pour voir enfin le législateur s'intéresser plus sérieusement aux associations, par le vote d'une loi fondamentale sur le mécénat populaire : la loi Balladur. À compter de cette date, il ne se passera désormais plus une année sans que le droit et la fiscalité des associations ne soient modifiés par touches successives.

En juillet 1990, est votée une loi qui inaugure une nouvelle ère philanthropique en France : c'est la première loi qui encadre les fondations en définissant précisément ce que peuvent être

les fondations d'intérêt public, les fondations abritées au sein des précédentes et les fondations d'entreprise. Le sommet de cet édifice juridique et fiscal sera atteint avec la loi Aillagon sur le mécénat, datée d'août 2003.

### **L'avènement d'une philanthropie de masse**

L'histoire de la générosité moderne, en France, a quarante ans. Elle fait suite aux trente glorieuses, au début de la crise des sociétés occidentales et à la montée des inégalités. Peut-on en conclure que c'est cette France frileuse de la crise qui a donné le meilleur d'elle-même en n'oubliant pas ceux qui souffrent, les délaissés de l'enrichissement général ? Ce serait sans doute aller un peu vite, bien que ça ne soit pas entièrement faux.

Après un demi-siècle de silence, l'expression associative connaît alors une nouvelle naissance. Jusqu'à la fin des années 1960, il se créait en France de cinq à six mille associations par an dont 80 % disparaissaient, laissant un solde relativement modeste. Dans les décennies qui vont suivre, ce seront de trente à quarante mille associations qui vont se constituer chaque année. Certes, il en meurt toujours 80 % mais le solde représenté par les survivants témoigne de la grande vigueur actuelle du secteur associatif. C'est suite à l'ébullition de la société civile face à la question du financement de ces structures en dehors des subventions publiques, que le législateur constituera un cadre légal et fiscal du don beaucoup plus précis.

À la fin des années 1970, alors que l'on commence à sentir les premiers effets de la crise, on trouve beaucoup de gens disponibles, pour cause de chômage ou pour d'autres raisons, et qui souhaitent s'organiser autrement que dans les formes classiques de la production et du salariat. C'est alors que se mettent en place les premières grammaires en matière de levées de fonds. Médecins Sans Frontières est créé en 1970 en se finançant sur des fonds privés. En 1972, l'Unicef France réalise la première campagne moderne de collecte de fonds en adressant à vingt mille personnes une lettre traduite d'un courrier de l'Unicef USA. À la surprise générale, cet envoi débouchera sur deux mille dons. Dans ce mouvement, un certain Jacques Crozemarie se lance à son tour dans les premières grandes opérations de marketing direct par courrier en faveur de la recherche médicale. C'est également en 1970 que le premier Téléthon est réalisé en direct et présenté par Pierre Bellemare. Peu à peu, le monde des associations s'étoffe, constituant une incroyable mosaïque de structures au sein de laquelle toutes les tailles, tous les genres et tous les domaines d'activité sont représentés.

En France, il n'existe pas d'agrégat permettant de mesurer avec exactitude la taille du secteur philanthropique. Les seuls chiffres disponibles sont obtenus à partir de recoupements, de sondages ou de quelques compilations de données administratives et, plus récemment, par les travaux systématiques du CerPhi. Aujourd'hui, on estime à environ 1,2 million le nombre d'associations en activité<sup>1</sup>, qui regroupent vingt et un millions de citoyens. Sur ce nombre, soixante-dix mille associations emploient à elles seules 1,6 million de salariés, chiffre désormais en baisse avec vingt-six mille postes supprimés en 2011. Toutes bénéficient de l'investissement, variable, de douze millions de bénévoles. Leur budget annuel est estimé à soixante milliards d'euros, la moitié de cette somme étant apportée par l'État et les collectivités locales. Compte tenu d'une diminution des subventions publiques de 8 à 10 % par an depuis deux ans, l'impact de ces réductions est tout à fait considérable.

L'autre moitié est apportée par des cotisations, des prestations de services et par des financements issus de la générosité des Français, les dons des particuliers faits de leur vivant, essentiellement sous forme de dons manuels, soit quelques trois milliards d'euros, ou effectués post mortem, soit environ six cents millions. Ils représentent plus de 80 % des fonds versés aux associations, le reste provenant du mécénat et des entreprises. Cette proportion serait sans doute plus importante si l'on intégrait l'ensemble des dons en nature et autres aides matérielles que les entreprises fournissent aux associations.

---

<sup>1</sup> Viviane Tchersonog, *Les associations en France. Poids, profils et évolutions*, (Ades, 2007).

Ce secteur connaît un phénomène de concentration important et les sommes données par les Français ne bénéficient qu'à quelques centaines d'associations et ne compensent aucunement la baisse des subventions publiques. En effet, une centaine d'associations draine près de 80 % de la générosité publique. Dans le secteur recherche et santé, vingt associations et fondations recueillent ainsi près de 80 % du financement collecté. Quant à l'humanitaire et au social, une centaine d'associations, sur les quarante mille présentes sur ce terrain, monopolisent 80 % des fonds dédiés<sup>2</sup>. En dehors de ces grands secteurs fortement soutenus par la générosité des Français, le reste de l'activité associative est fortement assujéti aux financements de l'État et des collectivités.

À l'intérieur même des secteurs ainsi découpés, (recherche et santé, "social-laïc", social culturel, international, environnement), les flux de générosité vont et viennent en fonction des thèmes et des causes soutenus. Se dessine ainsi une carte de la générosité par secteur de la philanthropie qui permet de connaître les priorités choisies par les Français en un instant donné.

Quant aux dons des entreprises et au mécénat, une enquête de l'Admical (Association pour le développement du mécénat industriel et commercial) en évalue le montant, pour 2010, à deux milliards d'euros, déclarés par les entreprises, alors que Bercy parle plutôt de six cents millions, chiffre auquel souscrivent les associations regroupées au sein de France générosités. En 2008, ce montant était de 2,5 milliards d'euros et accuse donc une chute sensible. La différence entre les estimations des uns et des autres s'explique peut-être par le fait que les entreprises y intègrent probablement des actions de parrainage, du mécénat de compétences, des dons en nature difficiles à chiffrer, du sponsoring sportif et toutes sortes de saupoudrages qui ne relèvent cependant pas du mécénat stricto sensu.

Tout cela donne un montant de ressources agrégé pour ce secteur compris entre cinq et six milliards d'euros, estimation dont la grande imprécision est liée au fait que, dans notre pays et à la différence des États-Unis, nous ne disposons pas d'une fondation comme *Giving USA* qui calcule chaque année les chiffres de la philanthropie américaine. Aux USA, ils atteignent annuellement trois cents milliards de dollars et reflètent une société économiquement et culturellement très différente de la nôtre. Néanmoins, en appliquant un ratio simple, on peut penser que, pour être au niveau des pratiques américaines, les dons des Français devraient s'approcher d'un montant plus proche des soixante milliards que des six actuels.

En 1984, l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) estimait ces dons, pour l'année 1980, à environ cent cinquante-cinq millions d'euros (un milliard de francs de l'époque), chiffre qu'il faut comparer aux cinq à six milliards d'euros actuels. Cela nous donne le visage de cette progression qui a très bien été accompagnée par une fiscalité adaptée et un intérêt grandissant de l'opinion, soutenu par un marketing performant, pour ces questions d'intérêt général.

### **Le printemps des fondations, signe du renouveau de la philanthropie**

La décennie qui vient de s'écouler a été marquée par l'explosion de la grande philanthropie, celle des donateurs en capacité de faire des dons de dizaines, voire de centaines de milliers d'euros. La venue de ces nouveaux philanthropes est liée à l'enrichissement considérable des actionnaires et à l'existence d'un cadre juridique et fiscal plus favorable pour les fondations. Cadre idéal pour le philanthrope, la fondation dispose en effet d'avantages évidents pour celui-ci : elle découle de la volonté univoque du ou des fondateurs et ne "s'encombre" pas des nécessités démocratiques de l'association.

La tradition des fondations en France était de bénéficier d'un encadrement étatique et administratif poussé à l'extrême. Aucune loi, jusqu'à la loi du 23 Juillet 1987, ne régissait leur création et leur fonctionnement, et le label de fondation ne bénéficiait d'aucune protection.

---

<sup>2</sup> Les chiffres détaillés et actualisés sont accessibles sur le site du CerPhi : <http://www.cerphi.org/>

Les fondations ne trouvaient leur légitimité que sur avis du conseil d'État et par décret ministériel.

Cette loi de 1987 va être complétée par un texte plus abouti, de juillet 1990, portant sur les fondations d'entreprise et, enfin, par la loi d'août 2003, dite "loi Aillagon", qui simplifie et améliore singulièrement ce texte. Grâce à elle, on peut désormais déduire de ses impôts, avec une répartition possible sur cinq ans, 66 % des dons faits à une cause d'intérêt général ou reconnue d'utilité publique, dans la limite d'un plafond fixé à 20 % de son revenu net imposable. C'est là un encouragement très fort fait aux grands donateurs potentiels. En réorganisant le monde des fondations, en permettant aux fondations d'entreprise de collecter des fonds et en autorisant les héritiers à abandonner, à une cause désignée par leurs parents, leur héritage sans droits à payer, cette loi a également ouvert de fantastiques possibilités au financement des actions philanthropiques. De nouvelles dispositions apparaissent désormais quasiment tous les ans, comme la déduction à 75 % des dons, à hauteur de cinquante mille euros, du calcul de l'ISF (impôt sur la fortune) en 2007, qui permettent à de grands donateurs d'intervenir dans la vie associative. Aujourd'hui, ce cadre juridique français des fondations est l'un des plus avancés au sein des pays occidentaux.

On relève désormais en France six grands types de fondations :

- les fondations reconnues d'utilité publique, créées par décret ministériel, sur avis du Conseil d'État, indépendantes mais requérant une importante dotation initiale ;
- les fondations abritées, au sein d'une fondation "abritante" ;
- les fondations d'entreprise créées, comme leur nom l'indique, par des entreprises ;
- les fondations de coopération scientifique, créées en 2006, avec dotation consommable ;
- les fondations partenariales et les fondations d'université, sans personnalité morale, créées par la loi Pécresse du 1er août 2007 ;
- les fondations hospitalières, issues de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Toutes ces fondations sont, à la fois, des fondations d'action, qui mènent leurs propres programmes, et des fondations de redistribution. S'y ajoutent, depuis 2009, environ neuf cents fonds de dotation divers, créés comme des associations, aux domaines d'application étendus et avec la même capacité que les fondations reconnues d'utilité publique, ce qui entraîne autant d'espoirs quant à leur capacité d'action que d'inquiétudes quant à la confiance qu'ils peuvent susciter.

Le constat général est que la philanthropie en France s'est d'abord réveillée, à partir des années 1970, par la mobilisation du grand public. Successivement, les aides aux personnes âgées, puis aux handicapés, puis au Tiers Monde, puis aux exclus, ont été des causes mobilisatrices de la générosité de masse, les dons à la recherche médicale étant le fil rouge qui traverse ces différentes périodes.

La création, en 1970, de la Fondation de France, structure pluridisciplinaire à la fois collectrice et distributrice et qui va écrire une grammaire spécifique aux fondations françaises, peut aussi être considérée comme un événement inaugural de l'entrée, en France, de la philanthropie dans le monde moderne. La Fondation de France sort ainsi en grand vainqueur des dix années de philanthropie débridée qui viennent de s'écouler en ayant tiré le meilleur profit de la loi Aillagon.

### **Mécénat d'entreprise et philanthropie des particuliers**

Au côté des millions de donateurs charitables qui réhabilitent, par leur mobilisation, la prise en charge de l'intérêt général par la société civile, le donateur philanthropique va désormais se frayer un chemin entre l'action de l'État-providence et tous les organismes paritaires chargés de porter l'intérêt général.

Le mot philanthropie, jusque-là jugé dépassé, va réapparaître au moment où Warren Buffet, en 2004, va flécher ses trente-sept milliards de dollars à la *Fondation Melinda & Bill Gates*.

En décidant de ne pas créer sa propre fondation et en donnant sa préférence à la création d'un véhicule beaucoup plus lourd, avec son ami Bill Gates, ce dernier, qu'on percevait jusque-là comme un horrible capitaine d'industrie, va apparaître comme le nouveau Laurent de Médicis et redonner ses lettres de noblesse à la philanthropie, le mécénat redevenant dès lors une valeur positive et non plus suspecte.

L'autre caractéristique de cette nouvelle philanthropie, c'est la part qui est faite à l'intervention de la grande entreprise, souvent publique, dans cet univers. C'est ici que le modèle français se distingue du modèle anglo-saxon. Une grande partie de ce que les Français pensent être de la philanthropie est en fait du mécénat d'entreprise, de la *corporate philanthropy*. Ce n'est pas une mince distinction. Lorsque messieurs Ford, Rockefeller, Gates ou Buffet font œuvre philanthropique, ils le font à titre privé, avec leur argent, obtenu de leur entreprise certes, mais pour lesquels ils ont payés impôts et taxes. Lorsque les chefs d'entreprises ou les dirigeants du CAC 40 font de la "*philanthropie d'entreprise*", ils le font avec l'argent de leur entreprise. Il s'agit ici de distinguer ce qui est du mécénat, avec les contreparties d'image, de réputation, voire de marketing, qui peuvent en être attendues et ce qui relève réellement de la philanthropie.

Le philanthrope agit avec ses moyens, en se dépossédant de tout ou partie de sa richesse, en échange de l'acquisition d'un pouvoir symbolique qui peut se traduire par de la reconnaissance sociale, voire par de la simple satisfaction morale. Ces questions ne sont pas du ressort de l'entreprise, même si ceux qui les dirigent sont des hommes et des femmes et non des entités. Cette confusion a été entretenue, en France par les partisans du tout-État, laissant entendre que le philanthrope était un pillier d'entreprise qui assouvait ses caprices en finançant des danseuses aux dépens de ses salariés.

Cette friction sur la façon de penser l'intérêt général va marquer la résurgence de la philanthropie. Son retour dans des habits neufs sonne, pour certains, l'échec de l'État-providence et, pour d'autres, le retour des inégalités sociales, car la philanthropie est étroitement liée à l'enrichissement et à la volonté de dépense en pure perte, concept inaudible par les tenants, en leur temps, de la dictature du prolétariat.

### **Nouvelle ère de la philanthropie et polémiques**

Les fortunes qui se sont constituées, grâce à cette nouvelle mutation n'ont rien de commun avec celles du passé. Cette domination de l'actionnariat est liée, en grande partie, au vieillissement de la population. Cette tranche d'âge, principale détentrice des patrimoines, est généralement préoccupée d'assurer avant tout sa rente, grâce, en particulier, aux fonds de pension. Elle signe ainsi une nouvelle ère d'accumulation, sans doute jamais égalée à ce jour. Jamais encore, le système économique n'a été autant mondialisé que depuis la chute du mur de Berlin, aboutissant à l'accumulation de richesses entre les mains d'individus qui ne sont pas sans rappeler les Crésus, Laurent de Médicis ou Rockefeller et Bill Gates. Aujourd'hui, on compare d'ailleurs la fortune du "Magnifique" à celle du patron de Microsoft. Arrêtons-nous donc un instant sur cette comparaison : qu'est-ce qui rend si semblables ces deux personnages ?

L'histoire n'est pas encore totalement écrite pour Bill Gates, alors que nous connaissons celle du Magnifique. Il côtoya et encouragea les plus grands artistes et lettrés de son temps. Leur liste donne le vertige : Michel-Ange, Léonard de Vinci, Botticelli, Pic de la Mirandole... Mais, immense mécène, Laurent de Médicis se révéla être un piètre homme d'affaires, car s'il ne finit pas ruiné, il dilapida, dans des affaires hasardeuses, l'argent de la banque fondée par son grand-père Cosme. Il meurt à quarante-trois ans, âge déjà avancé pour l'époque, en 1492, année de la découverte d'un Nouveau Monde qui portera le nom de son ami Amerigo Vespucci. Déjà la mondialisation !

Dans cette même Amérique, un demi-millénaire plus tard, Bill Gates fait fortune en investissant son talent dans la révolution informatique qui transforme notre société de la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Capitaine d'industrie d'exception, servi par une nouvelle forme de

mondialisation, les outils qu'a développés sa firme équiperont neuf ordinateurs sur dix et ne cessent d'imposer leur monopole. Au sommet de sa réussite personnelle et fortune faite, notre quinquagénaire décide de lâcher le pouvoir pour se consacrer à ses œuvres, non sans avoir déshérité partiellement ses enfants. Autres temps, autres mœurs.

Comme Laurent de Médicis, Bill Gates est un capitaine. Son champ de bataille ? Les marchés, la concurrence, la Bourse... Foin d'angélisme, on ne devient pas n°1 mondial sans avoir tué, professionnellement parlant, des opposants et, dans bien des cas, en faisant fi des réglementations anti-monopole et anti-positions dominantes, en témoignent les procès qui ont eu lieu dans bon nombre de pays et les fortes amendes payées par Microsoft.

Mais face à cet itinéraire de vif-argent, ce capitaine d'industrie est assez magnanime pour convertir ses milliards de dollars en programmes d'aide aux victimes de l'une des plus grandes tragédies humaines, le sida. Misanthrope d'un côté, philanthrope de l'autre, la ressemblance avec Laurent de Médicis n'est-elle pas troublante ?

Le Magnifique a consommé sa fortune dans le mécénat artistique et a permis aux plus grands génies de son époque de rivaliser de chefs-d'œuvre. La munificence des princes de la Renaissance ne se préoccupait guère de la misère de leurs sujets. Ils nous ont laissé le patrimoine artistique le plus fabuleux de tous les temps.

L'Américain a décidé de consacrer le patrimoine qu'il a amassé à une œuvre titanesque de bienfaisance. Mécénat pour l'un, Saint-François d'Assise pour l'autre ? La modernité de Bill Gates est toute dans ce choix.

Comment sont placés les fonds de la Fondation Gates et quels conflits d'intérêts en découlent ? Ils sont nombreux. Citons entre autres :

- la révolution verte que finance la Fondation Gates en Afrique, est basée sur le développement de cultures OGM (Organisme génétiquement modifié) et un partenariat avec la firme Monsanto, dont la fondation est actionnaire ;
- la lutte de la fondation contre le paludisme, en particulier au Nigéria, semble en contradiction avec sa présence dans le capital de l'italien ENI qui exploite des champs pétrolifères au Nigéria, responsables d'une pollution de l'air, de l'eau et des terres qui cause de graves maladies respiratoires ;
- le caractère peu démocratique de la fondation et son financement, parfois contraire aux principes prônés par les Gates, leur vaut des critiques sévères ;
- la légitimité de certains des choix est discutable : éradiquer le 1 % de polio restant dans le monde, exige un montant astronomique pour un résultat peu probant.

Mais toutes ces polémiques ne retirent rien aux faits. « *Ce qui n'est pas démocratique, répond Bill Gates, c'est qu'un million d'enfants meurent chaque année du paludisme.* » Avant la Fondation Gates, la rougeole tuait deux millions d'enfants par an dans le monde. Après sa campagne de vaccination financée par la fondation, ce chiffre a été divisé par dix.

Depuis la création de la Fondation Gates un certain nombre d'observateurs ne considère plus la philanthropie comme un jeu d'amateurs et certains pensent même qu'elle peut constituer un complément puissant à la prise en charge de l'intérêt général au côté des États.

Nous sommes raisonnablement optimistes quant aux perspectives d'enrôler de nouvelles générations de grands philanthropes. Les problèmes auxquels le monde est confronté sont énormes et croissants tandis que les capacités des gouvernements pour y remédier baissent. Il y a donc nécessité de mieux orienter la philanthropie sur une échelle beaucoup plus grande qu'elle ne l'est actuellement ainsi que de créer les changements culturels et réglementaires nécessaires pour rendre la philanthropie plus facile, plus naturelle et plus gratifiante, et en conséquence convaincante, en faisant appel à la nouvelle génération.

## DÉBAT

**Un intervenant :** *Acheter un tableau pour le compte du Louvre ou donner pour les Restos du Cœur sont deux réalités très différentes, voire opposées, regroupées pourtant sous le même vocable de philanthropie. Identifier, parmi ces pratiques, celles qui relèvent réellement de l'intérêt général modifierait sans doute profondément le tableau que vous en dressez. Quand Bill Gates décide que l'intérêt général, c'est de consacrer des fonds à l'éradication de la polio plutôt qu'à celle, sans commune mesure, de la malaria ou du paludisme, cela pose un problème de fond. La philanthropie n'est-elle alors pas pour les États, un moyen de se débarrasser de leur mission d'intérêt général ?*

**Antoine Vaccaro :** Cela soulève la question de la socialisation de fonds privés : si l'achat d'un tableau pour le Louvre permet au plus grand nombre d'en profiter, ce n'est certes pas vital, mais l'accès à la culture peut être considéré comme relevant de l'intérêt général. Tout dépend en effet de qui définit le périmètre de l'intérêt général.

Avant que Bill Gates ne crée sa fondation, il était détesté en raison de sa position de monopole. Après coup, au Salon des Entrepreneurs à Paris, il a reçu une *standing ovation* de six mille personnes. Pour un individu, une telle sacralisation est sans nul doute importante. Néanmoins, ce qui est intéressant au fond, c'est l'usage qu'il fait de son argent et l'impact qu'il a sur le monde. Ses choix personnels sont peut-être tyranniques mais il a divisé par dix la mortalité infantile due à la rougeole, ce que ni l'Unicef, ni les États n'ont été capables de faire. Pourquoi ce lâcher prise des systèmes démocratiques ? Sans doute, à la fois, par lâcheté et par réduction de leurs marges de manœuvre.

Quand, dans les années 1930, Roosevelt décide d'imposer les fortunes, il fait le choix de redonner à la société civile les capacités de participer au jeu démocratique. En 1984 ; Margaret Thatcher et Ronald Reagan, font le choix inverse en postulant que favoriser les élites peut tirer l'économie vers le haut. Cela offre alors l'opportunité à des philanthropes d'intervenir dans le débat sur l'intérêt général. C'est une question très polémique, qui n'est pas tranchée et n'est pas près de l'être !

**Int. :** *Il me semble que pour analyser la philanthropie il faut distinguer, d'une part, sa capacité à collecter des fonds et, d'autre part, l'efficacité du service rendu. La Fondation Gates a des moyens équivalents à ceux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Unicef réunis : qu'en est-il de leur efficacité comparée ?*

**A. V. :** La fondation Gates ne fait son travail que grâce aux structures qui sont sur le terrain : que ce soit celles de l'OMS et de l'Unicef ou celles d'autres organisations non gouvernementales (ONG) qui, elles, travaillent de façon plus entrepreneuriales, sur objectifs et avec mesures des résultats. C'est ce qu'on appelle la *venture philanthropy* : je mets mon argent sur un projet mais je veux un retour sur investissement en termes de vies sauvées, par exemple.

**Int. :** *La famille Bettencourt est à l'initiative de l'une des fondations les plus généreuses de France en étant, entre autres, le premier mécène de l'Institut Pasteur, générosité dont sont loin de pouvoir se prévaloir les autres grandes fortunes françaises. Cela ne lui a pour autant pas valu la moindre mansuétude des médias lors d'affaires récentes : étrange économie des bons sentiments ! Il en va de même pour les événements tragiques : il y a des souffrances qui font pleurer Margot et d'autres, plus lointaines, qui ne sont que des péripéties de la vie du monde.*

**A. V. :** Le fait que la famille Bettencourt soit le plus généreux des donateurs privés s'est perdu dans le brouhaha général, voire est devenu contre productif quand elle l'évoque. Mais le cœur du sujet est la question du creusement des inégalités : il n'y a pas de philanthropie s'il n'y a pas d'inégalités et s'il n'y a pas quelqu'un, au dessus, qui peut distribuer, en dessous.



C'est un vrai choix d'économie politique, comme Paul Krugman<sup>3</sup> l'a montré en pointant les causes de la crise à la croissante inégalité des revenus engendrée par la "nouvelle économie" américaine, à l'affaiblissement de l'État-providence voulu depuis les années Reagan. Malheureusement, le malheur est aveugle et la générosité est injuste.

**Int. :** *Quels sont les devoirs et obligations des fondations et quels contrôles s'exercent sur elles ?*

**A. V. :** Les fondations reconnues d'utilité publiques, qu'elles soient abritantes ou non, le sont par décrets et elles ont, dans leur conseil d'administration, des représentants de l'État. Leur rapport moral et financier annuel est remis à l'autorité de tutelle et l'État qui a toute capacité de contrôle par le biais de l'IGAS, de la Cour des Comptes et, éventuellement, par l'Inspection des Finances. Les fondations d'entreprise doivent rendre un rapport annuel, moral et financier. Les fonds de dotation, quant à eux, sont contrôlés par une instance spécifique qui vérifie l'emploi de l'argent collecté et distribué. Ce sont des structures encore plus contrôlées que les entreprises et seules les associations bénéficient d'un régime moins strict.

### **Entre vanité et générosité**

**Int. :** *L'évolution de la philanthropie pose la question du renouveau des valeurs et des motivations qui la sous-tendent. Entre vanité et générosité, quelles sont-elles ?*

**A. V. :** Elles relèvent un peu des deux. Le couple Sommer, centenaire et sans enfants et dont la fortune est immense, a centré toute sa réflexion sur le bien-être de l'animal et sur les rapports homme/animal. Il a donc créé, il y a trente ans, une fondation avec cette finalité. Cette fondation, étant abritée au sein de la Fondation de France, ne pouvait, en conséquence, se consacrer exclusivement aux animaux. La Fondation de France a donc été amenée à convaincre les époux Sommer de dédier à l'enfance une moitié de cette dotation. Aujourd'hui, les us et coutumes rattrapent cette intuition, naguère jugée délirante, et l'on voit se multiplier les thérapies, de l'autisme par exemple, par la médiation animale. Au final, ce qui est intéressant, c'est de voir la socialisation de ces fonds privés, à mon sens bien préférable à leur dilapidation par des héritiers négligents.

**Int. :** *Nous savons tous qu'à court terme, les aides de l'État aux associations, qui sont aujourd'hui de trente milliards d'euros, vont diminuer. Il va donc falloir compenser ces baisses en se tournant vers les philanthropes, quelles que soient leur motivation. Je ne suis pas dérangé par le fait que Bill Gates prenne des décisions tyranniques si, ce faisant, il sert l'intérêt général.*

**Int. :** *Est-il possible d'évaluer ce que représentent les heures de travail des bénévoles ?*

**A. V. :** Ce travail n'a pas été fait mais c'est tout-à-fait considérable. L'association Génépi (Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées), par exemple, envoie chaque année deux mille étudiants de haut niveau donner des cours en milieu carcéral. Le turn-over est de mille cinq cents par an, ce qui marque un véritable investissement collectif de la part de ces jeunes et non le dévouement de quelques uns. Que représente l'intervention de ces jeunes sur ce territoire ? On peut la chiffrer en heures mais on peut également le faire en termes d'impact sur ces publics. On peut sans grand risque d'erreur, estimer que la valeur économique du bénévolat est bien supérieur au montant total des dons.

**Int. :** *Le président du Secours Catholique<sup>4</sup> nous indiquait récemment qu'il disposait de quarante millions d'euros de dons mais aussi de soixante mille bénévoles, dont le temps pèse bien plus que ces quarante millions.*

---

<sup>3</sup> Paul Krugman, *L'Amérique que nous voulons*, (Flammarion, 2008). Paul Krugman a été prix Nobel d'économie en 2008.

<sup>4</sup> François Soulage, "Le Secours catholique en quête d'une identité de groupe", *Séminaire Économie et sens de l'École de Paris du management*, (ref ES081211).

**Int. :** *Vous avez beaucoup parlé du volume de dons collecté. Est-il possible d'imaginer le volume "collectable" à terme et quel pourrait être le modèle à développer pour y parvenir ?*

**A. V. :** En introduction à ce débat, je posais la question de la révolution philanthropique en marche : avenir radieux ou parenthèse sur le point de se refermer ? Si l'incapacité de l'État à financer les systèmes sociaux perdure et si les inégalités continuent à croître, la question de la redistribution des ressources excédentaires redeviendra sans aucun doute une question parlementaire et le système d'imposition reprendra la main. Il reste cependant beaucoup de richesses dans ce pays, le patrimoine des Français étant évalué à dix mille milliards d'euros, et il reste à découvrir beaucoup de philanthropes qui s'ignorent. Potentiellement, nous pouvons doubler nos ressources, actuellement d'environ six milliards d'euros, sous dix ans et les tripler sur vingt. Mais nous n'atteindrons sans doute jamais les niveaux des États-Unis, ce qui équivaudrait proportionnellement pour nous à plus de vingt-cinq milliards d'euros.

**Int. :** *Ne parle-t-on pas trop du mécénat, très valorisant, et trop peu du partenariat que les entreprises utilisent pourtant beaucoup quoiqu'à des échelles très variables ?*

**A. V. :** Tout dépend de la façon dont les entreprises affectent leurs dépenses : sponsoring, partenariat de communication, mécénat de compétences voire distribution de stocks. Dans ce dernier cas, à quelle valeur vais-je le liquider : à sa valeur de bilan ou à une valeur de casse ? Quand on agrège tout cela, en termes de constatation sur les seuls comptes de résultat, les chiffres de Bercy ne reflètent pas la réalité de l'effort des entreprises.

**Int. :** *Quelles sont les relations entre l'économie sociale et solidaire (ESS) et la philanthropie ?*

**A. V. :** Elles entretiennent des relations de cousinage et la porosité entre elles est évidente. La philanthropie a une présence importante dans l'ESS, mais sans la présence des acteurs de terrain, sans les bénévoles et les salariés des structures de l'ESS, la philanthropie se limiterait au mécénat d'art, comme ce fut le cas aux débuts de la philanthropie américaine sans laquelle, aujourd'hui, aucun musée n'existerait là-bas. Les suspicions sur ces liens sont cependant fortes car qui dit philanthropie pense souvent assistanat et les associations repoussent avec vigueur cette vision trop systématique. Il y a là des valeurs, des territoires d'interventions et des attentes de retour sur investissement, qui sont connexes. L'une des passerelles entre ces deux approches est ce qu'on appelle la *venture philanthropy* pour laquelle le retour sur investissement ne se calcule pas en argent mais en résultats établis sur des critères d'informations qui valident les objectifs que le donateur s'est fixés. Bill Gates se situe très clairement dans ce champ.

En tant qu'Européens, nous sommes habitués à ce que ce soit l'État qui gère l'intérêt général et, à l'encontre des Américains, nous ne percevons pas le *soft power* que représente la philanthropie. L'intervention philanthropique américaine en Afrique est une intervention prosélyte en termes tant religieux que diplomatiques. Il ne faut pas être naïf : tout cela est très stratégique et nous avons beaucoup de retard sur ce point.

Présentation de l'orateur :

Antoine Vaccaro : est titulaire d'un doctorat de troisième cycle : Science des organisations - Gestion des économies non-marchandes (université de Paris-Dauphine, 1985) ; président du CerPhi (Centre d'étude et de recherche sur la philanthropie) et du FundRaising Lab ; il enseigne à Sciences Po Paris.

Diffusion mai 2012